



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12-WT-087

Déposé le : 26.09.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

### Titre de l'interpellation

Restructuration chez Postfinance : jusqu'où compte aller le Géant Jaune ?

### Texte déposé

Suite à des révélations dans la presse nous avons appris que Postfinance prévoirait un plan de restructuration qui toucherait 4000 personnes en Suisse, avec des suppressions de postes, des diminutions de salaires et des sites qui fermeront, ainsi qu'une externalisation du travail à une filiale du groupe nommée Swiss Post Solutions.

Le but de la manœuvre est d'une part faire pression sur les salaires des employés ainsi que sur leurs conditions de travail pour les forcer à plus de flexibilité puisqu'ils ne seront plus soumis à la CCT de la Poste mais à une autre CCT dont les conditions sont bien pires que les actuelles et qui ne prévoirait plus de plan social en cas de licenciement selon le porte-parole de Syndicom. D'une autre part comme le rappelle Syndicom, il y a le risque que ces emplois soient perdus pour atteindre le but que vise la Poste à savoir numériser les services de la Poste au détriment de ses employés.

Les clients seront aussi perdants au vu des révélations qui parlent de faire diminuer le nombre de distributeurs automatiques, et à d'augmenter le nombre de filiales partenaires. On sait déjà que celles-ci créent du dumping salarial et n'offrent qu'un nombre de services limités.

J'en viens à poser les questions suivantes :

1. Même si le canton n'a que peu de marge de manœuvre dans le dossier de la Poste, il peut faire preuve d'une politique volontariste en la matière : le Conseil d'Etat entend-il dénoncer ce plan de restructuration qui toucherait un nombre important de salariés ?
2. La sous-traitance par Swiss Post Solutions vise à la précarisation des travailleurs et crée du dumping salarial, ces méthodes inadmissibles sont-elles condamnées par le Conseil d'Etat et par quels moyens ?
3. Swiss Post Solutions, entreprise délocalisée, paie-t-elle des impôts dans notre pays ? Il est

choquant de la part d'une entreprise appartenant à la population suisse qu'elle délocalise au-delà des frontières nationales et enlève du travail à la population qui lui a permis d'exister.

4. Quelle(s) action(s) le Conseil d'Etat compte-t-il entreprendre à l'endroit de cette entreprise et toutes les autres qui licencieraient des employés sans plan social mettant ainsi des travailleurs dans la précarité ?
5. La Poste est une entreprise de droit public. De par son attitude envers ses salariés, par le développement de filiales partenaires et par le développement de la numérisation, elle est en train de nuire à son objectif premier de service public. Le Conseil d'Etat peut-il dès lors énoncer une série de mesures qu'il compte mettre en place pour créer, soutenir, maintenir et développer des services publics universels accessibles à tous et dans toutes les régions du canton ?
6. La direction de la Poste et le Conseil d'Etat, entendent-ils prendre en compte le mécontentement de la population et des employés de la Poste vis-à-vis des méthodes du Géant Jaune ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



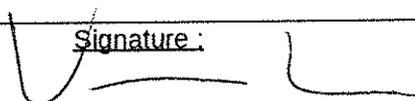
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Keller Vincent, EàG

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)